Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 21 (1943)

Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cours de l'année, le président remercie encore une fois de tout son cœur M. Gürtler de son grand travail, fourni pendant plus de 25 ans comme trésorier central.

Les subventions et crédits suivants de la caisse centrale,

proposés par le Comité directeur, sont accordés:

Pour une maison de vieillards au canton d'Appenzell-Rhodes ext. frs. 5000.—; Asile de vieillards Tavel frs. 3000.—; Maison de la Providence Fribourg frs. 400.—; Asilo evangelico della Valle di Poschiavo frs. 2000.—; Ricovero Immacolata Roveredo (Grigioni) frs. 3600.—; Ricovero Pro Vecchi Gordola e Val Verzasca frs. 4000.—; Maison de vieillards Watt (Zurich) frs. 2000.—; Aide à la vieillesse dans les régions montagneuses frs. 35 000.—; Encouragement de la séniculture frs. 25 000.—; Hospitalisation de vieillards aveugles et sourds-muets frs. 9000.—; Aide aux vieillards suisses à l'étranger frs. 1000.—; Crédit du Comité de direction frs. 10 000.—.

Sur la proposition du Comité de direction le taux de la part revenant aux Comités cantonaux est porté de 94 % à 95 %, et par conséquent la part de la Caisse centrale réduite à 5 % du produit de la collecte de cette année. En même temps une modification du § 5, alinéa 3, de l'acte de la Fondation est adoptée, stipulant que la part laissée aux Comités cantonaux ne peut pas dépasser 95 % du produit net des collectes cantonales.

Le président communique à l'assemblée que, sur la proposition du Comité directeur, la Société suisse d'utilité publique a élu au Comité directeur M. le pasteur Paul Etter à Brougg, membre du Comité cantonal argovien et président du Comité de district de Brougg. Sur la proposition du Comité directeur, l'Assemblée des délégués élit membre du Comité directeur M. le Dr. A. Membrez, curé-doyen à Porrentruy. Pour feu M. le directeur Hayoz, M. le Dr. Henri Detraz à Vevey. a. Directeur de la S. A. pour l'industrie de l'aluminium de Chippis, est agréé comme suppléant des vérificateurs des comptes.

Enfin le budget de l'ensemble de la Fondation pour 1944 est

approuvé.

M. le conseiller fédéral Etter lève la séance en exprimant le vœu d'un revoir l'année prochaine, dans des circonstances plus heureuses, si Dieu le veut.

SOMMARIO: W. Lindegger, Das Alters- und Krankenheim des Amtsbezirkes Laupen. — Chefredaktor A. Auf der Maur †. — Le directeur Henri Hayoz †. — Inspektor Fritz Keller †. — Alina Borioli, Il natale di Catarineta. — W. A., Gesichertes Alter. — Fürsorge für ältere Arbeitslose. — Abgeordnetenversammlung 1943. — Assemblée des délégués 1943. — Rubrik: Freie Plätze in Anstalten.